



Saint-Zéphirin
de Courval

Le Bulletin Municipal

Volume no 101 - FÉVRIER 2023

Joyeuse Saint-Valentin



BINGO INTERGÉNÉRATIONNEL

Au Centre communautaire

1^{er} mars prochain

Grands-parents, parents et enfants

Arrivée : 13 h

La FADOQ de St-Zéphirin en collaboration avec la Corporation des loisirs, organise un BINGO familial. Belle activité à faire durant la semaine de relâche.

Grands-parents, parents et enfants, venez vous amuser le mercredi après-midi 1^{er} mars à compter de 13 h !

**PREMIÈRE CARTE GRATUITE
POUR LES ENFANTS**

Première carte 5 \$ ensuite 2 \$ la carte ou 3 pour 5 \$. Tous les bénéfices de ce bingo seront remis à la FADOQ et à la Corporation des loisirs.

Nombreux prix à gagner !

- * Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagné d'un adulte.
- * Vente de breuvages et de grignotines sur place.



@Municipalité Saint-Zéphirin



Retrouvez une version couleur du bulletin sur notre site web.
Visitez le www.saint-zephirin.ca.



PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SOCIALE 2023 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

Du 13 au 17 février 2023, la municipalité et la communauté se joignent à ces journées qui encouragent l'effort scolaire de tous les niveaux. Voir les informations à la page 3.



Les membres du conseil portent fièrement le ruban vert: Yvan Fréchette, Sylvie Jutras, Rachel Fahlman, Mathieu Lemire maire, Hélène Chassé dg, Chantal St-Cyr, François Leclerc. Absente: Dany Drolet.

AVIS MOTION et DÉPÔT DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Il y a avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement décrétant une dépense de 980 200 \$ et un emprunt de 980 200 \$ pour des travaux de construction d'un garage municipal.

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS

La liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2023 s'élève à un montant de 169 599.52 \$



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 mars 2023, 20 h



PROJET AGRI-INÉGRATION AVEC L'UPA

Agri-Intégration est un projet pilote régional visant à faciliter l'intégration et la rétention des travailleurs en milieu agricole. Il est offert à 15 municipalités et fermes à travers la région du Centre-du-Québec donc 3 par MRC. Il considère l'arrimage entre les fermes et les municipalités.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Faciliter l'intégration des travailleurs en emploi (toutes clientèles confondues);
 - Outiller l'employeur afin de faciliter l'intégration du travailleur en entreprise;
 - Offrir au travailleur un accompagnement personnalisé hors du lieu de travail,
 - Poursuivre les efforts de recrutement des travailleurs;
 - Sensibiliser les organismes et les institutions d'enseignement sur les emplois potentiels dans le milieu agricole;
 - Contribuer à une diminution du taux de roulement de personnel dans les entreprises agricoles.
- Et ce projet prévoit :
- De l'accompagnement et du soutien pour l'employeur agricole;
 - De l'accompagnement et du soutien pour le travailleur pour faciliter son intégration à la ferme et dans la municipalité;
 - La valorisation du milieu agricole auprès des partenaires par une tournée sur le terrain et une campagne de promotion

Nous recherchons

- Nouveaux arrivants et immigrants, ici depuis 3 ans et moins
- Employeurs de travailleurs étrangers

Identifiez-vous au bureau de la Municipalité

450-564-2188



Du 13 au 17 février : célébrons les Journées de la persévérance scolaire !

#JPS2023

La motivation n'est pas toujours au rendez-vous. Et c'est normal !

Nous rencontrons parfois des moments plus difficiles, des périodes où c'est plus pénible d'avancer. Toutefois, il est possible d'agir positivement sur notre état d'esprit pour alimenter la volonté. Avec des encouragements, de la reconnaissance et des gestes bienveillants, nous contribuons à rebâtir la motivation qui à son tour accroît la persévérance envers le but à atteindre.

C'est pour cette raison que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont célébrées chaque année au mois de février. Cette période du calendrier scolaire est stratégique puisqu'on y observe souvent une baisse de motivation chez les jeunes et les adultes en formation.

Les JPS offrent donc une opportunité pour chacun de nous de marquer l'importance de persévérer. Par l'entremise de gestes simples, nous contribuons à les aider à conclure leur année scolaire.

Les jeunes et les adultes en formation sont la main-d'œuvre de demain. Ils constituent la relève, les membres engagés de notre communauté et les citoyens actifs qui construiront l'avenir de notre société.

Soulignons avec éclat les Journées de la persévérance scolaire ! Nous vous invitons à participer au **mouvement régional Tope là !** mené par la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec.

Du 13 au 17 février 2023, mettons en valeur nos mains d'encouragement, collons-les dans nos fenêtres. Faisons rayonner nos encouragements. Surtout, témoignons notre fierté envers leurs efforts !

Du nouveau : Le 16 février, nous vous invitons aussi à porter le vert durant le jeudi perséVert en signe d'adhésion à l'importance de la persévérance scolaire.

Et à tous ceux en formation, nous vous encourageons à poursuivre votre parcours vers la réussite de votre année scolaire !

Que vous soyez au primaire, au secondaire, à la formation générale aux adultes, en formation professionnelle, au collégial ou à l'université, nous sommes fiers de vous. Votre parcours scolaire élargit vos horizons, révèle votre potentiel et vous transforme en citoyen engagé et épanoui.

Faites rayonner vos encouragements sur les réseaux sociaux avec les mots-clics : #topela et #JPS2023.





LE MOT DE LA FADOQ

Sans plus tarder, nous allons commencer notre mot de février par le plus important. Un problème de logistique nous a empêchés de souhaiter la bonne fête à nos membres natifs de janvier, soit :

Léo Courchesne, Michel Lemire (celui qui habite la rue St-François-Xavier), Rita Courchesne, Michel Pépin, Jacqueline Dionne, Louise Paquette, Paul Proulx, Rose-Marie Paquet

Par la même occasion, nous voulons aussi souhaiter bon anniversaire à notre seule membre native de février, soit : **Hélène Janelle.**

Nous vous souhaitons un très bon anniversaire. Nous sommes heureux de tous vous compter parmi nos membres.

Ensuite, deux activités sont à mettre à votre agenda :

- D'abord **un brunch se tiendra le 12 février 2023, à 10 h 30, à L'Archange, ici, à St-Zéphirin.** Chacun commande à son goût et s'occupe de sa propre facture. Ce sera tous ensemble que l'on célébrera la St-Valentin avec plaisir.
- Ensuite, sous le patronage du Comité des Loisirs, il nous fait plaisir de vous convier au **Bingo intergénérationnel qui aura lieu le 1^{er} mars 2023, à 13 h, au centre communautaire.**

BRUNCH DE LA
Saint-Valentin
de la FADOQ

Dimanche 12 février
Dès 10h30

Au Bistro Le St Zeph /
L'Archange
1030, rang St-Pierre
Saint-Zéphirin de Courval

Nous ne pouvons pas passer sous silence la fantastique soirée que nous avons vécue le 21 janvier. Ce fût un «Bienvenu 2023» des plus réussi grâce à un repas succulent servi par l'équipe de Mario Dubé, une chanteuse remarquable par son talent, Mme Sonia Champagne et, surtout les 68 convives qui ont participé à cette soirée. Merci à nos commanditaires dont la générosité a permis le tirage de nombreux prix de présences.

Pour terminer, nous tenons à vous remercier de votre constance à nous encourager, nous, membres du Conseil d'administration de votre club. Sachez que c'est vos encouragements qui nous ont permis de nous démarquer, nous permettant ainsi de mettre la main sur **un prix de 5 000\$ offert par la Fédération pour les clubs s'ayant le plus démarqué durant l'année 2022** en ce qui a trait aux renouvellements et aux nouvelles adhésions. Nous sommes fiers de nous, mais encore plus de vous. Merci infiniment et au plaisir de vous revoir bientôt !

Félicitations!

Votre conseil d'administration du Club FADOQ-St-Zéphirin
Yvan, André, Chantal, France, Diane, Gaston et Gisèle

Avec la participation financière de :



OYÉ! OYÉ!

La Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval désire inviter tous ces citoyens qui désirent accueillir les nouveaux arrivants, les travailleurs étrangers et les immigrants à un brunch sucré de l'amitié.

Quand : 26 mars

À : 10 h 30

(repas servi à 11 h)

**Où : Centre communautaire
950A, rue des Loisirs**

Coût : Gratuit

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Bureau municipal : 450-564-2188



DE RETOUR À LA BIBLIOTHÈQUE

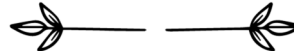
LA BIBLIOTHÈQUE DE SEMENCES DE ST-ZÉPHIRIN

COMMENCEZ VOTRE POTAGER
2023 DÈS LE MOIS DE MARS!

PLUS DE 40 VARIÉTÉS
DE SEMENCES GRATUITES!

TOMATES, CONCOMBRES, CAROTTES,
COURGES, HARICOTS, FINES HERBES...

VENEZ FAIRE VOTRE SÉLECTION DURANT
LES HEURES D'OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE



Horaire des célébrations

Centre communautaire (950, rue des Loisirs)

Dimanche 19 février Messe 9 h 30

Dimanche 5 mars Adace 9 h 30

.....

Mercredi des Cendres 22 février

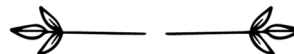
Cathédrale de Nicolet 19 h

.....

Dimanche 5 mars Messe St-Elphège 9 h 30

Samedi 11 mars Adace Baie-du-Febvre 16 h 30

Dimanche 12 mars Messe Ste-Monique 10 h 45



POUR OBTENIR LE FEUILLET PAROISSIAL PAR COURRIEL :

Il vous suffit de nous envoyer un courriel aux soins de Mme Diane Ayotte, sec. à l'adresse : assomptiondelavierge Marie@sogetel.net

MESSES DE LA CATHÉDRALE SUR SOGETEL :

Les messes de la cathédrale (sur semaine et fins de semaine), et parfois aussi certaines célébrations de funérailles selon le désir des familles, sont diffusées en temps réel sur Sogetel. Canal 11 ou 653.



Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (la Commission) lance un projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des travailleurs agricoles saisonniers (TAS).

Pourquoi ?

À l'heure actuelle, plusieurs entreprises agricoles souhaitant obtenir l'aval de la Commission pour implanter des installations d'hébergement temporaire destinées aux TET ou aux TAS se tournent vers la déclaration de droit. Elles y invoquent l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), lequel permet l'implantation de tels hébergements en zone agricole, si tous les critères sont remplis. Or, pour bon nombre d'entreprises, cette démarche échoue et met en péril leurs activités agricoles et leur développement.

Par ailleurs, des lots sur lesquels une décision favorable à une demande à portée collective (article 59) a été rendue par la Commission ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une demande d'autorisation pour usage résidentiel.

C'est dans ce contexte que la Commission a mentionné, dans une décision rendue au dossier 426591 (Sylviplant inc.), qu'il était déraisonnable de rejeter une demande d'autorisation visant à loger des TET en présence d'une décision à portée collective.

Dans un souci constant de protéger le territoire tout en valorisant les actifs agricoles et les activités bioalimentaires, la Commission souhaite proposer une alternative aux entreprises qui remplissent certains critères. Ainsi, la Commission déclarera recevable et acceptera de se saisir d'une demande d'autorisation pour l'implantation de ces hébergements temporaires malgré les dispositions d'une décision rendue en vertu de l'article 59 pouvant être en vigueur dans certaines MRC.

Conditions d'admissibilité

Pour se prévaloir de cette alternative, la Commission doit être satisfaite du respect des critères suivants :

- ✓ La demande doit être déposée entre le 1^{er} février et le 30 septembre 2023.
- ✓ Les logements faisant l'objet de la demande sont dans des structures mobiles et sans fondation (ex. : maison mobile, roulotte de chantier).
- ✓ La demande doit viser l'hébergement **d'au moins deux TET ou TAS** qui partagent des lieux communs dans le même logement temporaire.
- ✓ La demande **ne doit pas** viser l'implantation de logements dans des bâtiments agricoles.

Marche à suivre

Pour présenter une demande d'autorisation visant l'hébergement temporaire de TET ou TAS à la Commission, l'entreprise agricole doit :

- ✓ remplir et transmettre le formulaire de demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture ;
- ✓ fournir la liste des travailleurs agricoles temporaires et les contrats de travail (TET ou TAS) ;
- ✓ fournir les documents financiers de l'entreprise agricole pour permettre à la Commission d'en évaluer la viabilité ;
- ✓ fournir la démonstration du besoin de ces travailleurs temporaires en indiquant, dans l'annexe 2 du formulaire ou dans une annexe argumentaire, pourquoi les

travailleurs sont essentiels aux travaux de la ferme, quelles sont les tâches qui leur sont attribuées et les conséquences de ne pas les avoir ;

- ✓ fournir tous les autres documents normalement exigés pour une demande d'autorisation : résolution municipale, partie 5 du formulaire concernant la conformité à la réglementation signée par un officier municipal, plan de localisation et titre de propriété ;
- ✓ si la superficie visée est sur le territoire d'une communauté, d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement telles que définies par Statistiques Canada, fournir la démonstration qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;
- ✓ payer les frais applicables à une demande d'autorisation.

Conditions d'autorisation

La Commission analysera la demande selon les critères de la LPTAA prévus aux articles 12, 62 et 61.1, lorsque ce dernier est applicable. Si, au terme de cette analyse, l'implantation de ces hébergements temporaires est autorisée, la Commission pourra assujettir cette autorisation aux conditions qu'elle juge appropriées.

Par ailleurs, tout producteur agricole qui désire déposer une déclaration en vertu de l'article 40 de la LPTAA pour loger des TET ou TAS peut toujours le faire malgré la mise en place de ce projet pilote.

Tout demandeur ayant déposé une déclaration en vertu de l'article 40 pour laquelle la Commission n'a pas encore rendu d'avis et qui désire se prévaloir du projet pilote devra au préalable confirmer son désistement de sa déclaration par écrit à la Commission.

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-ZÉPHIRIN

981, rang St-Pierre
Téléphone: 450 564-1010



Lundi : 13 h 30 à 17 h 30
Mardi : 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi : 13 h 30 à 17 h 30
Judi : 14 h à 18 h
Vendredi : 13 h 30 à 17 h 30
Samedi et dimanche: Fermé

À partir du 6 mars 2023

RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour–Nicolet–Yamaska



Rappel pour une collecte réussie

Afin de faciliter la collecte des bacs en période de déneigement assurez-vous que votre bac :

- ➔ ne soit pas enlisé dans la neige ou gelé au sol;
- ➔ soit dégagé afin de laisser un espace d'environ 1 mètre tout autour et positionné en bordure de la rue, dans votre entrée.

Gestion
Joan Marcel
Processeurs à bois

Tél. : 819 297-2441
Cell. : 819 371-4437

11 480, boul. du Parc-Industriel,
Bécancour (Ste-Gertrude) G9H 3P3
gestionjoanmarcel2@hotmail.com



PILKEMASTER 620
PROCESSEUR À BOIS



AVIS AUX RÉSIDENTS



MISE EN PLACE D'UN PONT TEMPORAIRE AU PONT DES MOULINS, À LA VISITATION-DE-YAMASKA

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable vous informe qu'il procédera à la mise en place prochaine d'un pont temporaire, en remplacement du pont des Moulins situé sur la route 226, au-dessus de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Le type de pont temporaire qui sera utilisé consiste en une structure modulaire préfabriquée qui sera déployée sur les unités de fondation actuelles du pont des Moulins.

Ce nouveau pont permettra d'assurer le maintien du lien routier d'ici la reconstruction complète d'une nouvelle structure. Cette intervention permettra également de lever les restrictions de charge de 12 tonnes actuellement en vigueur.

Le pont temporaire présentera sensiblement la même largeur que la structure actuelle, soit environ 4,8 m. La circulation s'y effectuera en alternance comme c'est le cas avec le pont actuel.

Fermeture complète lors des travaux

La mise en place du pont temporaire, présentement en fabrication depuis quelques jours, requiert le démantèlement de la structure métallique actuelle. Ainsi, la structure sera fermée à la circulation dès le mois de mars, et ce, jusqu'au terme des interventions prévu à la fin du printemps. Les usagers seront alors invités à emprunter les routes 226, 255, 132 et 259, afin de contourner cette entrave.

Le Ministère est conscient des répercussions de cette fermeture. La mise en place d'un pont temporaire est toutefois nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que le maintien de ce lien routier pendant la préparation du projet de reconstruction de la structure.

Pour plus d'informations

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements, vous pouvez joindre la Direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec en composant le 511 ou en consultant la page Nous joindre du site transports.gouv.qc.ca.



Depuis le 7 février une nouvelle ligue de pickleball est ouverte les MARDIS SOIRS dès 19h au centre communautaire.

Vous êtes intéressé ?

Communiquez avec Ginette Lemaire au 450 564-2011



Vous désirez faire paraître vos activités, des remerciements ou de l'information?

Veillez nous faire parvenir par courrier électronique l'information désirée à l'adresse suivante : reception@saint-zephirin.ca

Date de tombée: le 5 du mois
Parution: 15 du mois
Tirage : 315 exemplaires